



Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Torcy

Dossier AP n° 077 169 24 0001

Date de dépôt : 13 mars 2024
Demandeur : PHARMACIE LE BORSAT
Représentée par : Madame HANOUN
GARRIGOS Candice
Pour : Installation de plusieurs enseignes
Adresse terrain : boulevard Olof Palme à
EMERAINVILLE (77184)

ARRÊTE

**d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel
supportant de la publicité une pré-enseigne ou enseigne**

Le Maire d'Emerainville,

Vu la demande de d'autorisation préalable présentée le 13 mars 2024 par PHARMACIE LE BORSAT, représentée par Madame HANOUN GARRIGOS Candice, demeurant au boulevard Olof Palme à EMERAINVILLE (77184) ;

Vu l'objet de la demande, à savoir :

- pour l'installation de plusieurs enseignes ;
- sur un terrain sis boulevard Olof Palme.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.581-1 à R.581-88 et L.581-1 à L.581-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2008/10/20, en date du 13 octobre 2008, relative aux modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu le règlement local de publicité approuvé par la délibération du conseil municipal n° 2019/11/10, en date du 04 novembre 2019 ;

ARRÊTE

Article unique : la demande d'autorisation préalable susvisée est accordée.

Fait à Emerainville, le 23 mars 2024,

Le Maire,
Alain KELYOR



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

- dans le délai de trois mois après la date de l'autorisation, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E.legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation
de remplacement
de modification



N° 14798*01

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

13/03/24

Dossier transmis à

le ___/___/___
ABF préfet de région

Numéro d'autorisation

AP - 097 - 162 - 94 - 0004

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier :

Madame

Monsieur

Nom

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

PHARMACIE LE BORSAT

Raison sociale :

N° SIRET

5 0 1 6 4 4 4 6 2 0 0 0 1 9

Représentant de la personne morale Madame

Monsieur

Nom

HANOUN GARRIGOS

Prénom

CANDICE



2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro

Extension

Lieu-dit ou boîte postale

CENTRE CIAL INTERMARCHÉ

Voie

BOULEVARD OLOF PALME

Code postal

7 7 1 8 4

Localité EMERAINVILLE

N° de téléphone

0 1 6 0 0 5 1 5 0 1

N° de télécopie

Adresse électronique s.guillaume@toolbox-agencement.fr

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département

77184

Commune EMERAINVILLE

Adresse

CENTRE CIAL INTERMARCHÉ-BOULEVARD OLOF PALME

4. Enseignes

Situation de l'activité

RDC

Etage(s) n°

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture

Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade

parallèle à la façade

perpendiculaire à la façade

Sur clôture

Sur auvent ou marquise

Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser

Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles

Bandeau support

Enseigne double-face

Autre (précisez) :

TEXTE " Pharmacie Le Borsat"

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

Enseigne lumineuseOui Non Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence) Numérique Autre Luminance maximale : de jour 10 000 cd/m²

Efficacité lumineuse 210 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) HORAIRE PHARMACIE : 9H-19H30

Précisez : **VO POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ** 3 500 cd/m²EN DATE DU **23 MARS 2024****Caractéristiques et dimensions**

Couleur : fond RAL 6005

lettres **BLANCHES**Largeur 0 3 0 9 m Hauteur 0 0 2 3 m Epaisseur 0 2 cm Surface 0 0 7 1 m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)**Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 2 2 4 mètresSaillie sur la façade 0 2 0 0 cmLargeur de la rue 0 6 0 0 mètresLargeur du trottoir 2 0 0 0 cm**4.2. Enseigne n°2****Support de l'enseigne projetée :**Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source**Type d'enseigne**Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face Précisez : **CROIX SIMPLE FACE****Enseigne lumineuse**Oui Non Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence) Numérique Autre Précisez :Luminance maximale : de jour 10 000 cd/m² de nuit 3 500 cd/m²

Efficacité lumineuse 210 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) HORAIRE PHARMACIE : 9H-19H30

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond RAL 6005

lettres RAL 6018

Largeur 0 0 3 5 m Hauteur 0 0 3 5 m Epaisseur 0 5 cm Surface 0 0 1 2 m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)**Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 2 1 0 mètresSaillie sur la façade 0 5 0 0 cmLargeur de la rue 0 6 0 0 mètresLargeur du trottoir 2 0 0 0 cm**4.3. Enseigne n°3****Support de l'enseigne projetée :**Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source**Type d'enseigne**Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face Précisez : **CROIX SIMPLE FACE****Enseigne lumineuse**Oui Non Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence) Numérique Autre Précisez :Luminance maximale : de jour 10 000 cd/m² de nuit 3 500 cd/m²

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Efficacité lumineuse 210 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) HORAIRES PHARMACIE : 9H-19H30

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond RAL 6005 lettres RAL 6018

Largeur 0 0 3 5 m Hauteur 0 0 3 5 m Epaisseur 0 5 cm Surface 0 0 1 2 m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 2 1 0 mètres Saillie sur la façade 0 5 0 0 cm

Largeur de la rue 0 6 0 0 mètres Largeur du trottoir 2 0 0 0 0 cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement

Enseigne sur toiture : Nombre **1** Surface cumulée _____ m²

Enseigne sur façade : Nombre **2** Surface cumulée _____ m²

Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m²)

Nombre

4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)

Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement _____ m²

Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement _____ m²

Surface de la façade commerciale _____ m²

4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui Non

Zonage du règlement local de publicité _____

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui Non

Durée d'installation _____

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager. (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui Non

Précisez _____

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

5.1. Localisation du dispositif ou du matériel

Propriété privée

Domaine public

Superficie du terrain (hors domaine public) _____ m²

Référence cadastrale (indicative) _____

Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique _____ mètres

Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu _____ mètres

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation
de remplacement
de modification

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception _____ Dossier transmis à _____ le ____/____/____
ABF préfet de région AP - _____

Numéro d'autorisation : **VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ**
EN DATE DU **23 MARS 2024**

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.
Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.
Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur
Nom _____ Prénom _____

Vous êtes une personne morale :
Dénomination **PHARMACIE LE BORSAT** Raison sociale : _____
N° SIRET **5 0 1 6 4 4 4 6 2 0 0 0 1 9** Forme juridique **SELARL**
Représentant de la personne morale Madame Monsieur
Nom **HANOUN GARRIGOS** Prénom **CANDICE**

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro _____ Extension _____ Lieu-dit ou boîte postale **CENTRE CIAL INTERMARCHÉ**
Voie **BOULEVARD OLOF PALME**
Code postal **7 7 1 8 4** Localité **EMERAINVILLE**
N° de téléphone **0 1 6 0 0 5 1 5 0 1** N° de télécopie _____
Adresse électronique **s.guillaume@toolbox-agencement.fr**

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département **77184** Commune **EMERAINVILLE**
Adresse **CENTRE CIAL INTERMARCHÉ - BOULEVARD OLOF PALME**

4. Enseignes

Situation de l'activité RDC Etage(s) n° _____

4.1. Enseigne n°4

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)
Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade
Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps
Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source _____

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face
Autre (précisez) : **TOTEM TOLE + TEXTES ADHESIFS BLANCS**

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com

Enseigne lumineuseOui Non Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence) Numérique Autre

Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m²Efficacité lumineuse lm/WExtinction prévue : (horaires indicatif) **Caractéristiques et dimensions**

Couleur : fond RAL 6005

lettres BLANCHES

Largeur 0 0 4 0 mHauteur 0 1 2 5 mÉpaisseur 0 3 cmSurface 0 0 5 0 m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)**Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 0 4 5 mètresSaillie sur la façade 0 3 0 0 cmLargeur de la rue 0 6 0 0 mètresLargeur du trottoir 2 0 0 0 0 cm**4.2. Enseigne n°5****Support de l'enseigne projetée :**Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source **Type d'enseigne**Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Précisez : TOTEM TOLE + TEXTES ADHESIFS BLANCS

Enseigne lumineuseOui Non Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence) Numérique Autre

Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m²de nuit cd/m²Efficacité lumineuse lm/WExtinction prévue : (horaires indicatif) **Caractéristiques et dimensions**

Couleur : fond RAL 6005

lettres BLANCHES

Largeur 0 0 4 0 mHauteur 0 1 2 5 mÉpaisseur 0 3 cmSurface 0 0 5 0 m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)**Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 0 4 5 mètresSaillie sur la façade 0 3 0 0 cmLargeur de la rue 0 6 0 0 mètresLargeur du trottoir 2 0 0 0 0 cm**4.3. Enseigne n°6****Support de l'enseigne projetée :**Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source **Type d'enseigne**Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Précisez : CROIX DOUBLE FACE

Enseigne lumineuseOui Non Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence) Numérique Autre

Précisez :

Luminance maximale : de jour 10 000 cd/m²de nuit 3 500 cd/m²

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Efficacité lumineuse

210 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

HORAIRES PHARMACIE : 9H-19H30

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ

Caractéristiques et dimensions

Couleur :

fond

lettres

INDICER 0018

23 MARS 2024

Largeur

0 0 , 9 0 m

Hauteur

0 0 , 9 0 m

Épaisseur

1 0 cm

Surface

0 0 , 8 1 m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté

pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol

0 8 , 0 0 mètres

Saillie sur la façade

9 5 , 0 0 cm

Largeur de la rue

0 6 , 0 0 mètres

Largeur du trottoir

2 0 0 , 0 0 cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement

Enseigne sur toiture :

Nombre

Surface cumulée

_____ m²

Enseigne sur façade :

Nombre 6

Surface cumulée

0 0 , 5 0 , 4 m²

Enseigne scellée au sol ou installée
directement sur le sol (supérieure à 1m²)

Nombre

4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)

Surface cumulée des
enseignes sur toiture
de l'établissement

_____ m²

Surface cumulée des
enseignes sur façade
de l'établissement

0 0 , 7 8 , 0 m²

Surface de la
façade
commerciale

1 7 0 , 7 3 m²

4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP :

Oui Non

Zonage du règlement local de publicité

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ?

Oui Non

Durée d'installation

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet
immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE)

Oui Non

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc
national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE)

Oui Non

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE)

Oui Non

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou
paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du
patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE)

Oui Non

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimitée autour d'un site classé, dans un
parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire
d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou
une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE)

Oui Non

Précisez

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

5.1. Localisation du dispositif ou du matériel

Propriété privée

Domaine public

Superficie du terrain
(hors domaine public)

_____ m²

Référence cadastrale (indicative)

Propriété privée :

Longueur du côté de l'unité
foncière bordant la voie publique

_____ mètres

Domaine public :

Longueur du côté l'unité foncière
bordant l'emplacement prévu

_____ mètres

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) _____ mètres aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins _____ mètres

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif) _____

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport Emprise de gare ferroviaire être un établissement de centre commercial délimité par le RLP



5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Nombre de faces :	Simple-face <input type="checkbox"/>	_____	Double-face <input type="checkbox"/>	_____
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation _____ [8 ans maximum]

Lettres découpées Autre (précisez) : LOGO LUMINEUX GIPHAR

Numérique A images animées A images fixes Vidéo

Luminance maximale : de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Luminance moyenne : de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Efficacité lumineuse : _____ lm/W Consommation électrique (dispositif numérique) _____ kWh

Extinction prévue : horaires _____

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre : (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux bales des immeubles situés sur les fonds

Abris : Nombre _____ Colonnes porte-affiches : Nombre _____

Kiosques : Nombre _____ Mâts porte-affiche : Nombre _____

Mobilier d'information : Nombre _____

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

0 4 8 , 3 8 m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	0 , 2 6 m ²	Nombre	1	Cumul	0 , 2 6 m ²
Surface	__ , __ m ²	Nombre		Cumul	__ , __ m ²
Surface	__ , __ m ²	Nombre		Cumul	__ , __ m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés					__ , __ m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	__ , __ m ²	Nombre		Cumul	__ , __ m ²
Surface	__ , __ m ²	Nombre		Cumul	__ , __ m ²
Surface	__ , __ m ²	Nombre		Cumul	__ , __ m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés					__ , __ m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation	8 ANS	(8 ans maximum)		
Lettres découpées	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez)	<input checked="" type="checkbox"/>	LOGO GIP HAR BOITIER
Numérique	<input type="checkbox"/>	A images animées	<input type="checkbox"/>	A images fixes <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/>
Luminance maximale	de jour	10 000 cd/m ²	de nuit	3 500 cd/m ²
Luminance moyenne	de jour	10 000 cd/m ²	de nuit	3 500 cd/m ²
Efficacité lumineuse	210 lm/W			

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux

BBC rénovation

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche

__ , __ m²

Surface de la publicité :

__ , __ m²

Durée d'installation de la bâche

(se doit expliciter l'utilisation effective des aménagements pour les travaux)

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche

__ , __ m²

Durée d'installation

(8 ans maximum)

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-2024-0323-AP077169240

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : EMERAINVILLE

Le 13 / 03 / 2024

Signature du demandeur

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ

EN DATE DU 23 MARS 2024

Le Maire



Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bache ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises au x services compétents pour l'instruction de votre demande.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une
préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES

Pièce	Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)	3
AP2. Plan de masse coté (1)	3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	3
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif	3



(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public.
Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

AP5. Mise en situation de l'enseigne	<input type="checkbox"/>	3
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	<input type="checkbox"/>	3
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement	<input type="checkbox"/>	3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif	<input type="checkbox"/>	3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche	<input type="checkbox"/>	3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement	<input type="checkbox"/>	3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/>	3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/>	3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/>	3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/>	3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/>	3

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com



Ministère chargé
de l'Environnement

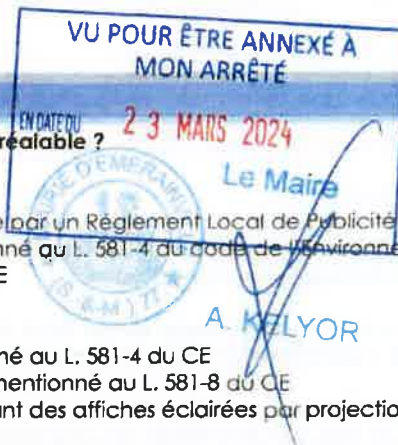
Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 – DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- Enseignes :
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Enseignes à faisceau laser
- Enseignes temporaires :
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Emplacement de bâches
- Dispositifs de dimension exceptionnelle



2 – INFORMATIONS UTILES

• Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispositif ou le matériel

3 – MODALITES PRATIQUES

• Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

• Où déposer le dossier ?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité, ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture : lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

• Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

▲ Adresse du portail Internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

▲ Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240



Ministère chargé
de l'Environnement

Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne



Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

Cadre réservé à l'administration

Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation

Cachet de l'administration :

n°

déposée le :

par

est autorisé à défaut de réponse de l'administration deux mois après cette date.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

DECLARATION ENSEIGNE

Maître d'ouvrage :

PHARMACIE LE BORSAT

CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE

17/10/23



Maître d'œuvre :

TOOLBOX Design & Développement

6 rue des Mathurines - 91080 COURCOURONNES
Tel: 01. 69. 11. 00. 39 - Fax : 01. 69. 11. 03. 18

RCS CORBEIL B 353 916 273 - SARL au capital de 15 000 €
SIRET 353 916 273 00025 - CODE APE 742 A

Lieux des travaux :

CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

CONTENU DU DOSSIER DE DECLARATION ENSEIGNE

- DE 1 - PLAN DE SITUATION
- DE 2 - PLAN DE MASSE
- DE 4/5 - PLANS EXISTANTS / PROJET / FACADES.
- DE 6 - INSERTION DANS LE SITE
- DE 7 - PHOTO ENVIRONNEMENT PROCHE
- DE 8 - PHOTO ENVIRONNEMENT LOINTAIN



[Signature]
A. KELYOR

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLDF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com

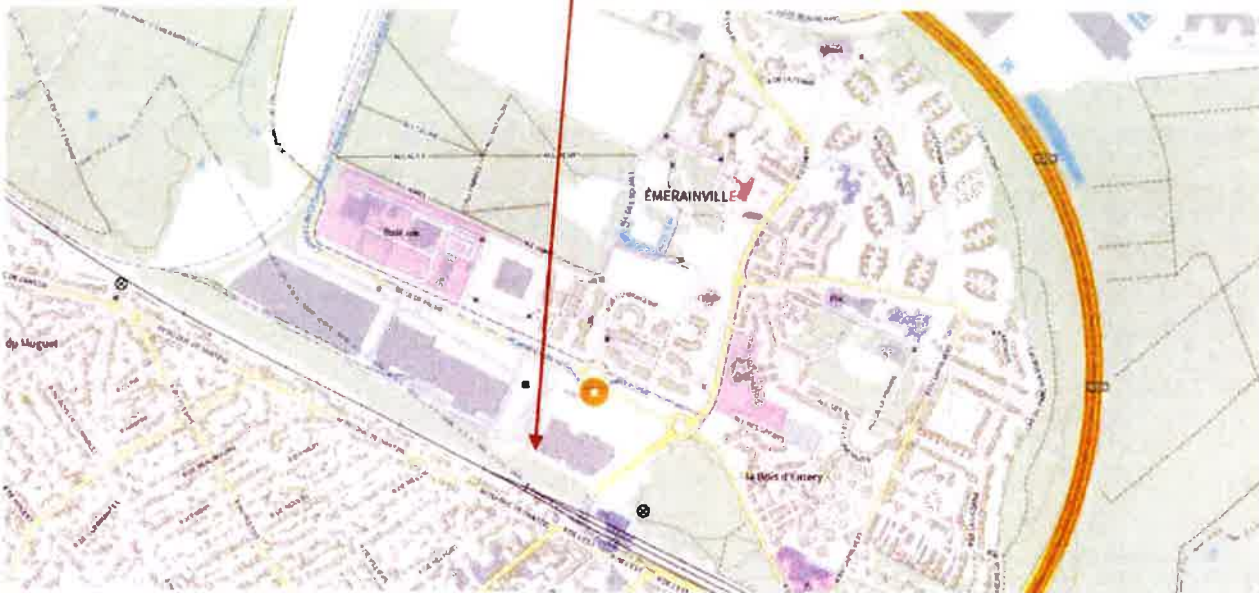
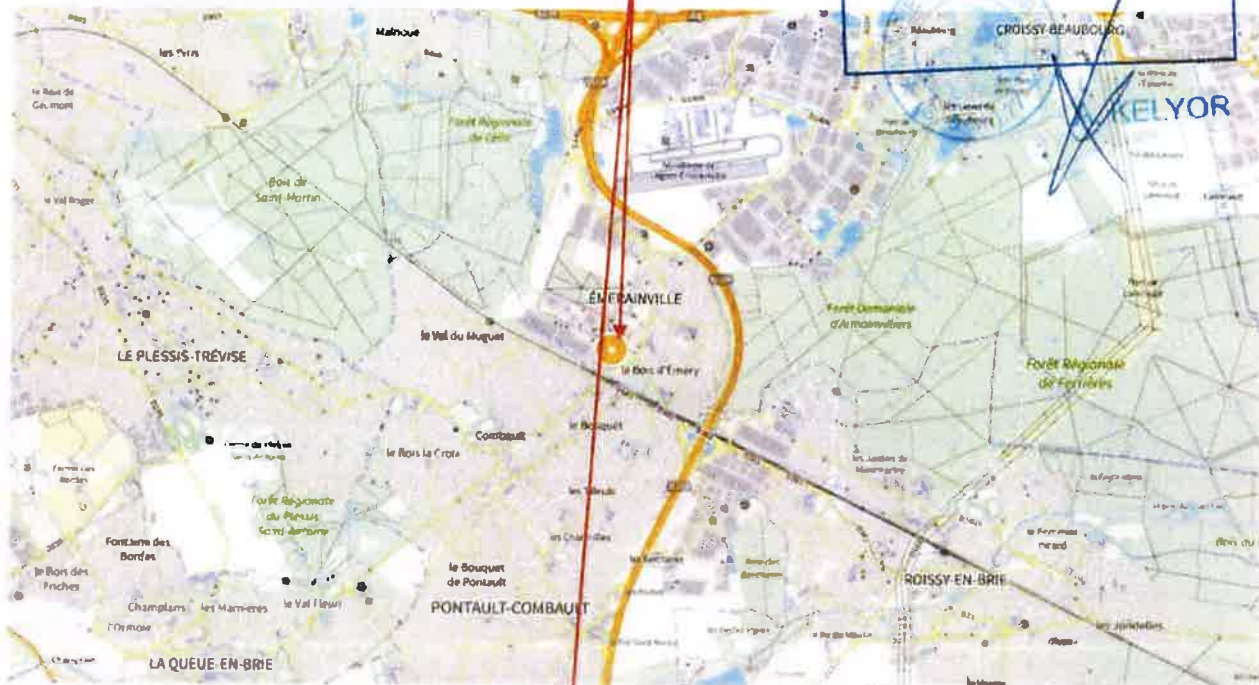
D E - 1 - P L A N D E S I T U A T I O N

**PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE**

**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ**

EN DATE DU **23 MARS 2024**

Le Maire



**PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

D E - 2 - P L A N D E M A S S E

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ

EN DATE DU 23 MARS 2024



Le Maire

A. KELYOR

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
SEINE ET MARNE
Commune :
EMERAINVILLE

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 13/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

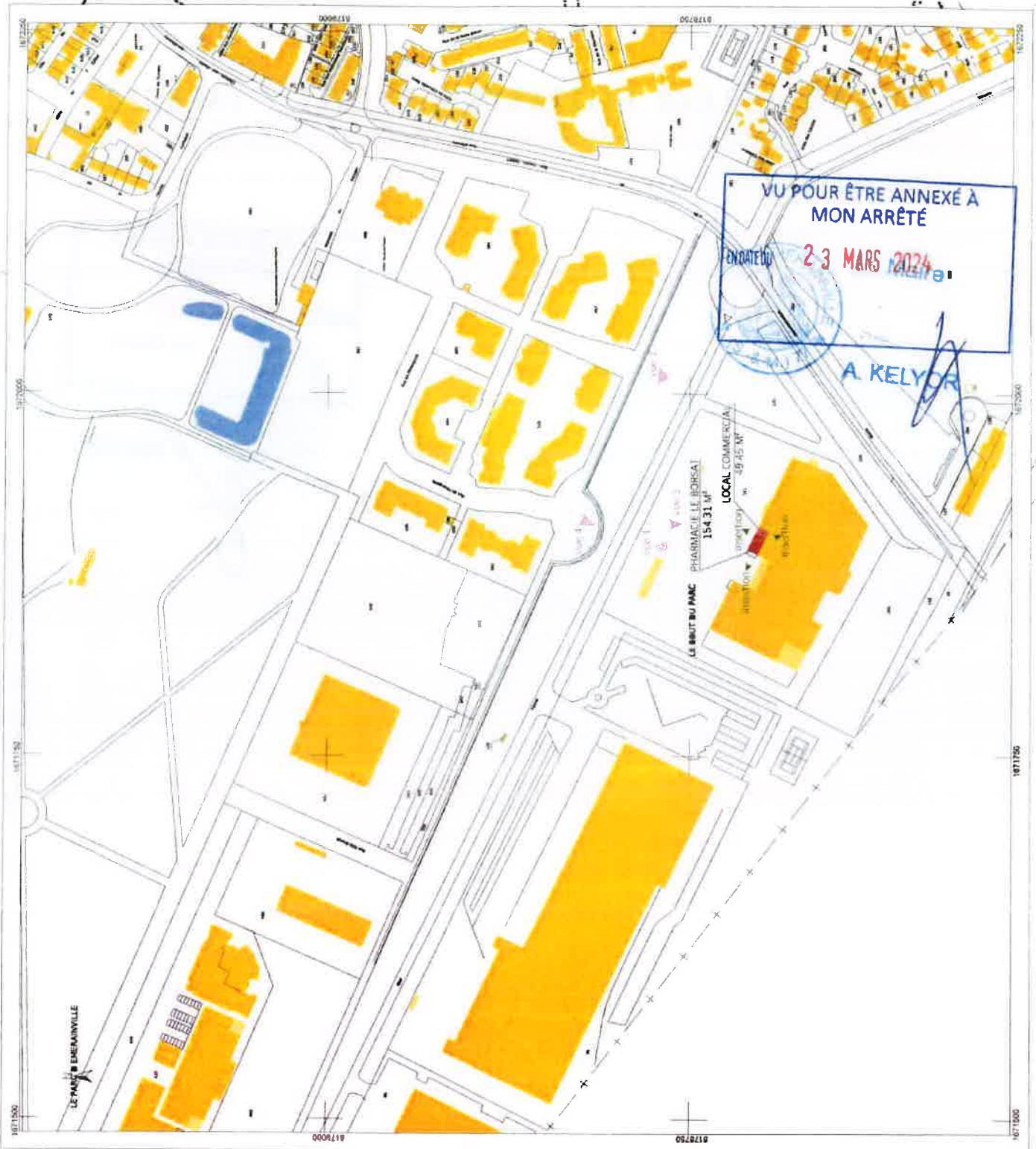
Meaux
Pôle topographique et de gestion cadastrale Cité
administrative de Mont Thabor 77337
Meaux Cedex
64 35 32 62 - fax
06 46 70 10 10
70.melun@dgifp.finances.gouv.fr

Cet
extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr
7 Ministère de l'Action et des Comptes

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com



DE-485 - PLANS EXISTANTS / PROJET / FACADES

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ

EN DATE DU **23 MARS 2024**

Le Maire



A. KELYOR

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-20240323-AP077169240

PHARMACIE LE BORSAT

 MME. HANOUN GARRIGOS

 C COM INTERMARCHÉ - BD OLOF PALME

 77 184 EMERAINVILLE

NUMERO DE DOSSIER : 081 22 M2

ECHELLE : 1/75

ADM. PLAN EXISTANT

A DATE DE CREATION : 17/10/2023

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ

 EN DATE DU **3 MARS 2024**

 Le Maire



EXTENSION

 A. KELYOP



ZONE	SURFACE
PHARMACIE ACTUELLE	154,31 m ²
LOCAL COMMERCIAL EXISTANT	49,45 m ²
TOTAL	203,76 m²

REÇU EN PREFECTURE

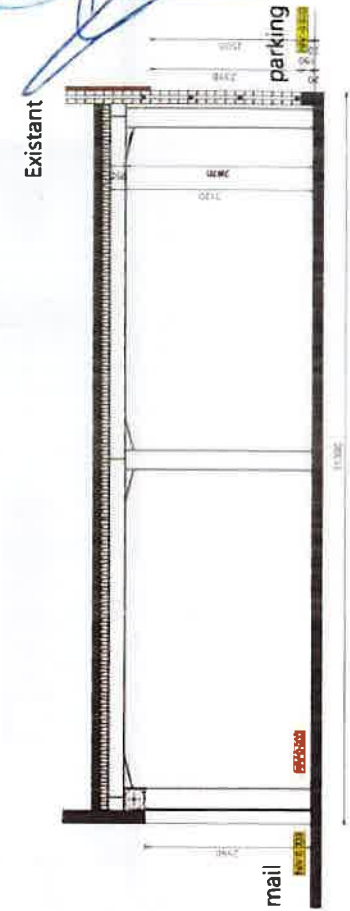
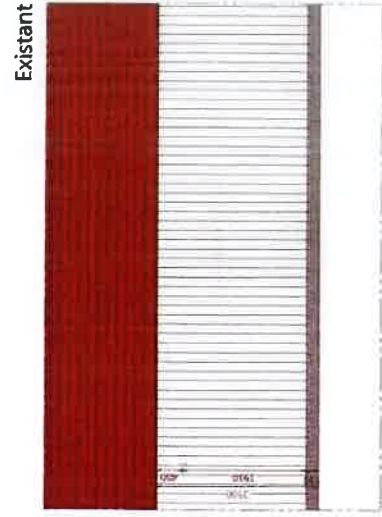
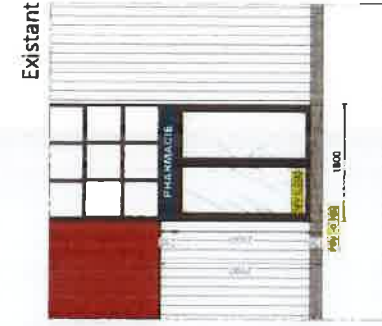
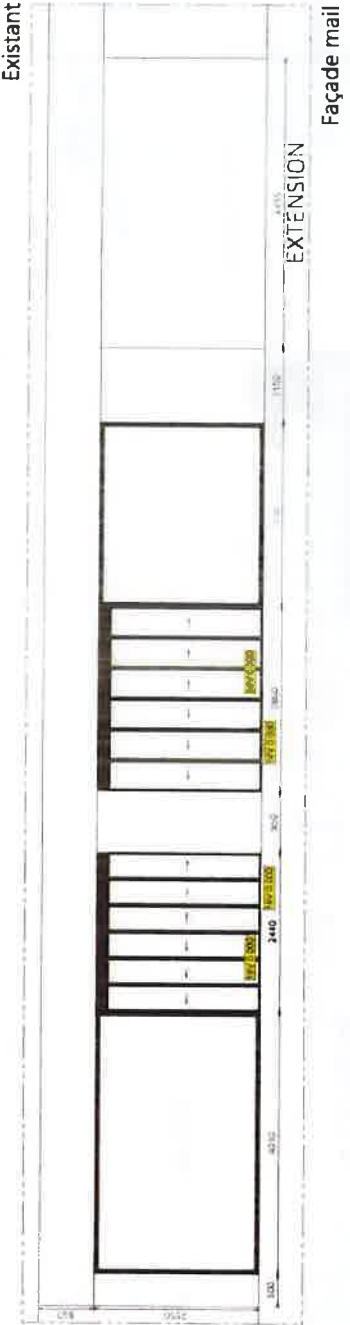
 le 27/03/2024

 Application agréée E-legalite.com

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
 EN DATE DU **23 MARS 2024**
 Le Maire



A. KELYOR



REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024

PHARMACIE LE BORSAT
 MME HANOUN GARRICOS
 C.COM INTERMARCHÉ - BD OLOF PALME
 77 184 EMERAINVILLE

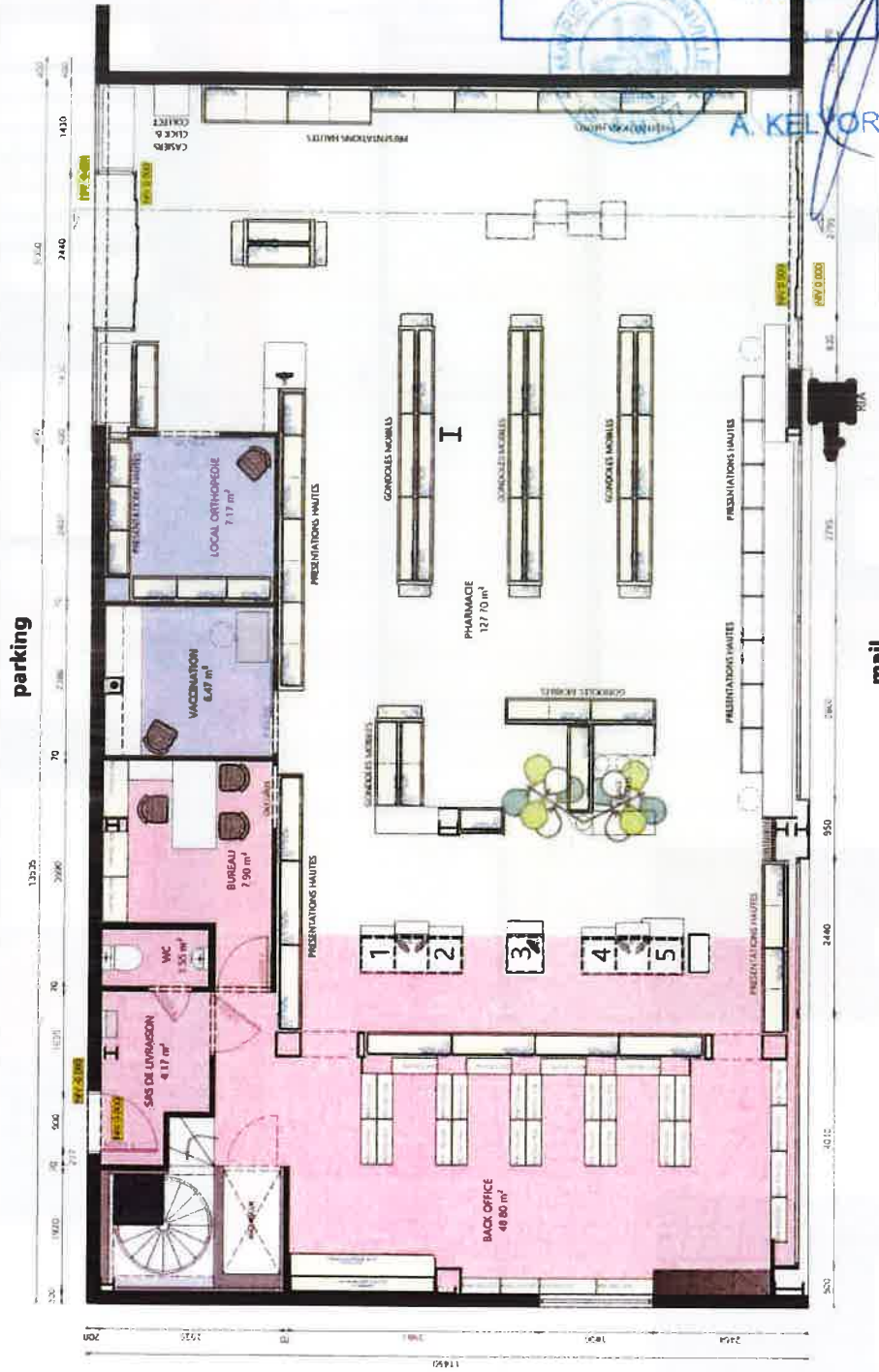
ADM.PLAN.PROJET

A 17/10/2023 DATE DE CREATION
 B DATE DE MODIFICATION
 DATE DE MODIFICATION

ECHELLE 1/75

NUMERO DE DOSSIER 081 - 22 - MZ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
 MON ARRÊTÉ
 EN DATE DU 23 MARS 2024
 Le Maire
 A. KELYOR



ZONE	SURFACE
SAS DE LIVRAISON	4.17 M²
WC	1.55 M²
BUREAU	7.90 M²
BACK OFFICE	50.80 M²
VACCINATION	6.47 M²
LOCAL ORTHOPÉDIE	7.17 M²
ESPACE DE VENTE	127.70 M²
TOTAL	203.76 M²

ZONE	SURFACE	EFFECTIF
BACK OFFICE	62.42 m²	Calcul : 1 personnes pour 6 m² Soit : (141.34/6) = 24
SURFACE ACCESSIBLE AUX CLIENTS AVEC PHARMACIEN	13.04 m²	
SURFACE ACCESSIBLE AUX CLIENTS	127.70 m²	
TOTAL	203.76 m²	24 personnes

PROJET

REÇU EN PREFECTURE
 le 27/03/2024
 Application agréée E-legalite.com

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ

 EN DATE DU 23 MARS 2024



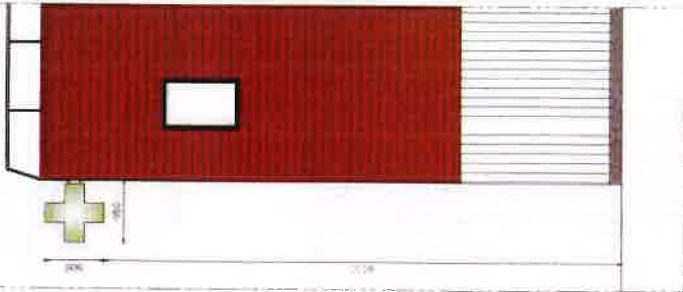
Façade mail



Façade latérale



Façade parking



Projet



Projet

REÇU EN PREFECTURE

 le 27/03/2024

 Application agréée E-legalite.com

DEG - INSERTION DANS

LE SIRET
A POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 23 MARS 2024
Le Maire
A. KELYOR

FACADE ETAT EXISTANT



PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLDF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 23 MARS 2024
Le Maire
A. KEIYOR

FACADE PROJETEE



PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701697-2024 0323-AP077169240



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 2-3 MARS 2024



Le Maire

A. KELYOR

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com

DE7 - PHOTO ENVIRONNEMENT PROCHE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 23 MARS 2024



POINT N°1



POINT N°2

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD D'OLIF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com

DEB - PHOTO ENVIRONNEMENT

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ

23 MARS 2024

Le Maire



[Signature]
A. KELYOR



POINT N°3



POINT N°4

PHARMACIE LE BORSAT
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
BOULEVARD OLOF PALME
77 184 EMERAINVILLE

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com